

POUR INFORMATION

Les organisations du personnel FchP(groupe Bel-Air) et VPOD(groupe Bel-Air) communiquent :

Nous avons appris avec tristesse qu'un patient est décédé à la Clinique de Bel-Air lors d'une cure de sommeil. Une enquête est en cours autour de cette affaire, et nous espérons qu'elle en désignera les véritables responsables. D'après les informations que nous avons reçu de nos collègues infirmiers et aides-hospitaliers, nous sommes persuadés que le personnel soignant n'est pas en cause. Nous condamnons le silence de la Direction qui laisse planer des doutes à ce sujet!

Sans que cela ait de rapport direct avec le décès d'Alain, nous pensons qu'il est nécessaire que le public soit informé des mauvaises conditions de travail et des difficultés qui sont la réalité quotidienne du personnel soignant de la Clinique.

Cela fait des mois, si ce n'est des années, que nous réclamons à la Direction comme au Conseil d'Etat une augmentation de la densité du personnel dans la Clinique. Les équipes soignantes de deux pavillons (l'un de psychiatrie, l'autre de psycho-gériatrie) ont d'ailleurs récemment écrit à la Direction pour que le personnel qui leur est attribué augmente afin qu'elles soient mieux aptes à répondre aux besoins des patients. Au nom des restrictions budgétaires, elles se sont vues opposer un net refus à leur demande! Les soignants de la Clinique ne veulent pourtant pas retourner à l'époque du gardiennage. Ils veulent être plus disponibles auprès des patients afin de mieux les connaître et de pouvoir envisager des soins individualisés. Ils ne veulent plus que les relations qu'ils établissent avec les patients se limitent au strict nécessaire. De toute évidence, l'organisation des soins psychiatriques est en évolution, ses exigences ne cessent de croître, mais ni la Direction de la Clinique, qui se vante pourtant d'être à l'"avant-garde", ni les pouvoirs publics n'ont l'air de vouloir en tenir compte...

Dans le même esprit, l'évolution des soins psychiatriques exige que les rapports entre les membres du personnel s'assouplissent et que chacun puisse exécuter sa tâche conformément à sa déontologie professionnelle. Or, il y a six mois, deux infirmiers ont été sanctionnés par la Direction parce qu'ils avaient refusé de forcer un jeune homme à entrer dans un service d'admission fermé alors que les conditions légalement nécessaires pour cela n'étaient pas remplies. Il n'est pas admissible que des membres du personnel soient forcés d'exécuter des tâches qui entrent en contradiction avec leur déontologie ou avec les droits des malades. Nous tenons à faire savoir que cette liberté-là n'existe pas pour le personnel de la Clinique!

Il ne nous est pas indifférent que toutes les personnes qui se demandent aujourd'hui ce qui se passe à Bel-Air soient tenues au courant des problèmes que le personnel soignant y rencontre. Et nous les appelons toutes à nous soutenir dans notre lutte pour améliorer nos conditions de travail et la qualité des soins offerts à la population, qualité que celle-ci est en droit d'exiger en tout temps!

Fédération Chrétienne du Personnel des Services Publics
FchP groupe Bel-Air

Fédération Suisse du Personnel des Services Publics
VPOD groupe Bel-Air

le 11 juillet 1980

Le communiqué a été remis à la presse genevoise ce matin.

Salutations M. Bondi